

Bulletin-Info

Janvier - Février 2011
Volume 15, Numéro 1

NOUVEAUX MEMBRES

Dans ce numéro

Membre Régulier

Membre Associé

Excavation Dany Ouellet (retour)
Membre # 404
24, rue du Collège
St-Hubert-de-Rivière-du-Loup (Québec)
G0L 3L0
Tél. : 418-497-1915

Pneus Lanoraie
Membre # 1723
120, Faust
Lanoraie (Québec)
J0K 1E0
Tél. : 450-887-2303

1 Nouveaux membres

2 Documents essentiels
pour vos soumissions

3 45ème congrès annuel

4 Période de dégel 2011

Bienvenue !

Bur. : 418-650-1877
Bur. : 800-268-7318
Fax : 418-650-3361
Courriel : apmlq@videotron.ca
Site Web : apmlq.com

APGQ

L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DE GRUES DU QUÉBEC

RLVQ

REGROUPEMENT DES LOUEURS DE
VÉHICULES DU QUÉBEC

REMORQUES LEWIS

499, chemin du Grand Rang
La Présentation, St-Hyacinthe (Québec)
J0H 1B0
Tel. : (450) 796-5656
Fax : (450) 796-5609
Sans frais : 1-877-796-5656
Info@remorqueslewis.com
<http://www.remorqueslewis.com>

Jacques Lewis
Président

CARGOS FERMÉS DE TOUTES DIMENSIONS

PETITES REMORQUES

BENNES BASCULANTES

BOTTOM DUMP

REMORQUES DROITES

TÉLÉSCOPIQUES

SURBAISSÉES

FARDIERS

**REMORQUES
LEWIS** 



Documents essentiels à déposer avec votre soumission

Les autorités du Ministère des Transports du Québec nous ont transmis un avis aux entrepreneurs concernant de nouvelles règles régissant les contrats de construction (incluant le déneigement et déglacage de routes) qui sont en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2010. Lisez attentivement l'avis qui suit car des documents manquants pourraient entraîner le rejet automatique de votre soumission.



AVIS IMPORTANT AUX ENTREPRENEURS

CONTRATS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

INSTRUCTIONS AUX ENTREPRENEURS - CONTRATS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Les Instructions aux Entrepreneurs – Contrat de travaux de construction ont fait l'objet d'une révision le 1^{er} octobre 2010. Les Entrepreneurs sont donc invités à y apporter une attention toute particulière :

ATTESTATION RELATIVE À L'ABSENCE DE COLLUSION ET DE CONDAMNATION

Le formulaire « Attestation relative à l'absence de collusion dans l'établissement d'une soumission et à l'absence de condamnation en vertu de la Loi sur la concurrence » a également été révisé le 1^{er} octobre 2010.

ATTESTATION DU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

Tout Entrepreneur ayant un Établissement au Québec doit, pour se voir octroyer un contrat de 25 000 \$ ou plus, fournir, au moment de déposer sa Soumission, une attestation délivrée par le ministère du Revenu du Québec au cours des 90 jours précédant la date limite de réception des Soumission. Consulter le site Internet de Revenu Québec à l'adresse suivante : www.revenu.gouv.qc.ca/fr/entreprise

DOCUMENTS REQUIS ESSENTIELS LORS DE LA PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

La « Liste des documents » identifie les documents requis essentiels lors de la présentation d'une soumission.



45ème congrès annuel

Le 45^{ème} Congrès annuel approche à grands pas!!! Celui-ci aura lieu au Fairmont Château Frontenac les 15 et 16 avril 2011.



Si vous n'avez pas encore fait votre réservation à l'hôtel, nous vous invitons à procéder **immédiatement** au numéro sans frais 1-800-441-1414.



Le ministre des Transports, M. Sam Hamad, a été invité à agir comme conférencier d'honneur lors du dîner offert par Hewitt Equipement le vendredi, 15 avril 2011. C'est à ne pas manquer. (à confirmer)

Nous vous rappelons également que pendant ces 2 jours, de nombreux sujets d'intérêts seront traités :

- **La loi 430 ;**
 - Nouvelle politique / conducteur de véhicule lourd ;
 - Programme d'excellence / conducteur de véhicule lourd ;
 - Nouvelle définition véhicule lourd ;
 - Nouvelle ronde de sécurité ;
 - Nouvelle normes d'arrimage ;
 - Programme d'efficacité énergétique dans le transport des marchandises
- **La relève de l'entreprise : Relever le défi ;**
- **Déneigement**
 - Nouveaux dispositifs de signalisation des véhicules outils ;
 - Nouvelle terminologie sur les conditions routières en période hivernale ;
 - Système ROH pour optimiser la gestion des matériaux de déglçage utilisés.
- **Grands projets de construction / Les Éoliennes ;**
- **Faillite d'un client : quoi faire...approche pratique.**

Et surtout, ne manquez pas la conférence de Guillaume Lemay–Thivierge !!



Comme vous pouvez le constater, les sujets vous touchent et, de plus, les ateliers seront encore une fois reconnus comme activités admissibles au 1% pour la formation.

Nos membres associés promettent d'être nombreux pour vous rencontrer à leur kiosque entre les ateliers et lors du cocktail prévu le vendredi 15 avril de 17 h 00 à 19 h 00. Ne les décevons pas et réservez ces deux jours pour venir partager avec vos confrères.

LES ASSURANCES
GAUDREAU
DEMERS
Généralistes en assurance de dommages

Louis Pariseau, Cof'A, Ass.
Courtier en Assurance de dommages
Vice-Président
lpariseau@gaudreaudemers.com

5095 Boul. Jean-Talon Est, bureau 2003
Montréal QC H1S 3G4
Tél. : 514-374-9944
1-877-860-1412
Fax : 514-374-2923

partenaire de
intergroupe



Période de dégel 2011

Le ministère des Transports du Québec rappelle aux utilisateurs de véhicules lourds et aux expéditeurs que, comme chaque année, les limites de charges autorisées sont réduites en période de dégel sur l'ensemble des chemins publics pour tenir compte de la capacité portante plus faible du réseau routier durant cette période.

Pour la période de dégel 2011, les dates de début et de fin visées de la période de restriction des charges pour chacune des zones de dégel sont les suivantes :

ZONE 1 : du 14 mars (00 h 01) au 13 mai (00 h 01)

ZONE 2 : du 21 mars (00 h 01) au 20 mai (00 h 01)

ZONE 3 : du 28 mars (00 h 01) au 27 mai (00 h 01)

Selon l'évolution des conditions météorologiques, le début et la fin de la période de restriction des charges peuvent être devancés ou retardés.



Zones de dégel pour l'année 2011

